Image not found or type unknown

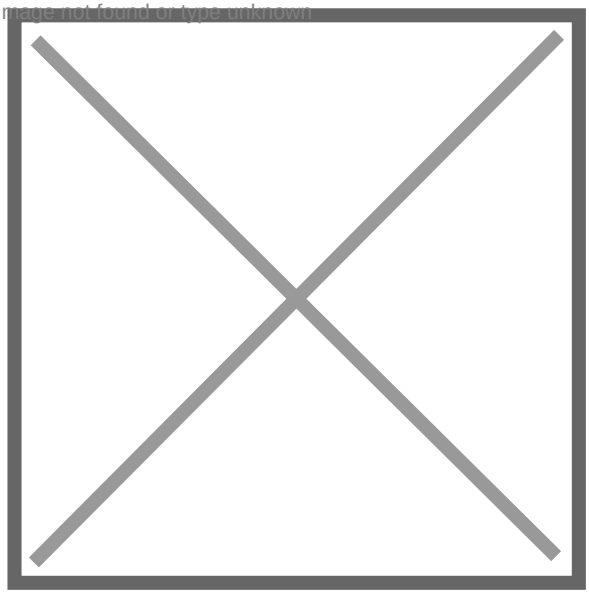

Be2.fr, impossible de modifier la durée de contrat

Par **yguan**, le **13/07/2009** à **17:12**

Bonjour,

Je me suis inscrit ce week-end sur le site de rencontre Be2.fr.
Une erreur de clic de ma part m'a fait souscrire à un abonnement de 12 mois au lieu des 3 mois que je désirais.
Lorsque j'ai reçu le mail de confirmation avec la somme bien plus importante que prévu, je me suis rendu compte de mon erreur et ai immédiatement envoyé un mail au service clientèle pour leur faire part de mon erreur et leur demander de transformer la durée de mon abonnement de 12 à 3 mois.

A question idiote, réponse idiote, j'ai reçu un mail de réponse m'indiquant qu'à leur grand regret (...) ils ne pouvaient pas accéder à ma demande étant donné que j'avais déjà profité du service en envoyant des messages à d'autres contactes. De ce fait, les 14 jours de délais pour résilier n'étaient plus valables.
J'aurai pu y penser (c'est vrai) mais mon but n'était pas de résilier mais simplement modifier la durée du contrat, je pensais donc pouvoir l'utiliser dès maintenant sans problème.

J'ai vu sur votre site un post bien utile qui me montra que j'avais fait une bien belle erreur en m'inscrivant sur ce site... mais trop tard.
http://www.experatoo.com/droit-e-commerce/probleme-avec-site-rencontre_34328_1.htm
Fort de tous les éléments trouvés sur votre site j'ai répondu au service clientèle pour leur indiquer que leur facon de faire était abusive et que le fait d'avoir "consommé" durant les 14 jours ne constituait pas un droit opposable à la résiliation. Même réponse de leur part..

Ma question aujourd'hui est double :

- Pouvez-vous me confirmer que le fait d'avoir envoyé des messages me prive du droit de résiliation. Si oui, pouvez-vous m'indiquer les articles à citer ? J'insiste sur le fait qu'au départ je ne veux pas résilier mais simplement modifier la durée de mon contrat ? Mais aujourd'hui la résiliation complète me semble le seul chemin simple.

- Certes, j'ai fait une erreur à la commande. Mais leur site est fait de telle manière que sur une seulle page vous cliquez sur la formule désirée (3, 6 ou 12 mois) et vous entrez vos coordonnées banquaires. La loie ne les oblige pas a avoir au moins une deuxième page de confirmation de la commande avec le prix exacte facturé ?

Aujourd'hui je prépare ma lettre de résiliation mais j'aimerai avoir quelques conseils et confirmation. Surtout sur cette histoire de service utilisé avant résiliation.

Un grand merci à tous ceux qui prendront le temps de me lire et surtout de me répondre !
:)
J'espère avoir énoncé les choses clairement..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés